

Procès verbal du Conseil d'École n°3 du 22/06/2020

Ecole d'Arnac la Poste

Membres du Conseil d'école

- Mme l'Inspectrice de circonscription : Mme Séguignes (excusée)
- Mme le Maire : Mme Drieux
- Mme la chargée des affaires scolaires : Mme Poujaud (excusée) remplacé par Mme Dupuis
- Association 'les enfants d'abord' : M. Rafaël (excusé et remplacé par Mme Dupuis).
- Parents d'élèves : Mme Boiron, M. Rafaël, M. Gaucher, Mme Chanton, M. Desmassias, Mme Vaugon (absente).
- Enseignants : Mme Géraud, M. Duchier, Mme Theillaud, Mme Ruben du Courtieux, Mme Précigout,
- Personnel communal : Mme Ribière (ATSEM)

Début de séance : 18h00

1. Présentation de la répartition et effectifs pour la rentrée 2020/2021

Suite aux directives du ministère de l'Education Nationale (non fermeture de classes dans les communes de moins de 5000 habitants), nous conservons nos 4 classes.

Mouvement des personnels : équipe titulaire qui reste, Mme Géraud part sur un nouveau poste La personne assurant la décharge de Mme Précigout sur 2 jours sera nommée courant juillet.

Les répartitions peuvent évoluer durant l'été en fonction des inscriptions. Pour le moment 2 schémas sont envisagés :

TPS/ PS /MS/GS : 22 (1 + 6 + 3 + 12)	TPS/ PS /MS/GS : 22 (1 + 6 + 3 + 12)
CP/CE1 : 10 (4 + 6)	CP/CE1 : 10 (4 + 6)
CE2/CM1 : 15 (12+3)	CE2 : 12
CM1/CM2 : 16 (6+10)	CM1/CM2 : 19 (9+10)

2. Questions pédagogiques

*** continuité pédagogique pendant le confinement**

Discussion sur les modalités d'échange durant le confinement :

Mme Dupuis : Beaucoup de devoirs. Variable en quantité selon les enfants.

La classe interactive a été appréciée en maternelle pour sortir du cadre de la maison. Difficulté à doser le travail que l'enfant peut faire.

Problèmes d'impression : logistiquement : difficultés d'impression en terme de coût pour certains (coût des consommables).

L'école a interrogé les familles en tout début de confinement s'il y avait des soucis d'accès à internet et logistiques (du point de vue informatique) : il n'y a eu aucun retour négatif (toutes les familles ont trouvé une solution si équipement non adapté).

Organisation de la ré-ouverture : tout a été mis en place pour pouvoir accueillir les élèves volontaires tous les jours et éviter une rotation. La mairie a souhaité conserver les horaires de garderie et les repas chauds à la cantine pour aider les familles à s'organiser malgré la lourdeur du protocole. Le tout a dû être mis en place très rapidement (en 3 jours).

Tous les enseignants sont revenus en présentiel dès le 11 mai.

La remise en place rapide de l'ensemble des services liés à l'école (transport, garderie, et cantine) a été appréciée.

*** Toutes les sorties et manifestations ont dû être annulées**

* « je lis j'élis » : annulé

* JMF : annulé

* USEP : annulé

* art nomad : annulé

* recyclades : annulé

* liaison CM2-6ème : annulé

* parcours du cœur : annulé

* pas de voyage de fin d'année ni de sortie scolaire

* fêtes de fin d'année : annulé

3. Vie scolaire

a. Organisation de la semaine pour la rentrée 2020

Emploi du temps inchangé :

LUNDI : 9h-12h / 13h30-16h30

MARDI : 9h-12h / 13h30-16h30

JEUDI : 9h-12h / 13h30-16h30

VENDREDI : 9h-12h / 13h30-16h30

+ APC 16h30-17h30 (1h ; un jour par semaine)

La rentrée 2020/2021 des élèves aura lieu le mardi 1 septembre à 9h.

Travaux salle de motricité

Mme le Maire précise que l'appel d'offre a été lancé par l'ancienne municipalité.

L'objectif est de la rendre plus pratique, plus agréable et d'en adapter l'acoustique. Les menuiseries seront refaites. Des dalles seront mises par-dessus le sol existant. La peinture sera refaite. Le plafond va être abaissé. Des rangements seront prévus. Les travaux débiteront la semaine du 28 juin 2020.

b. Présentation de la liste de fourniture par classe

Les listes de fournitures sont approuvées par le conseil d'école et seront distribuées dans les cahiers avant la fin de l'année.

Une liste commune est proposée pour les élèves du CE1 au CM2.

Cette liste est identique à celle de l'année passée.

Les élèves auront un exemplaire de cette liste d'ici à la fin de l'année scolaire.

Une liste sera aussi mise sur le panneau d'affichage.

c. Coopérative scolaire : bilan financier

Pas de modification de la coopérative depuis le dernier voyage scolaire.

L'argent avancé à la FOL pour le voyage a été remboursé.

Le 1^{er} paiement de 40 euros par enfants a été remboursé aux familles.

BILAN : Nous débuterons l'année 2020-2021 avec 7500 €.

La mairie précise que sa subvention usuelle à destination des sorties scolaires a cependant été maintenue.

4. Santé et sécurité : alerte incendie et exercice PPMS

Le 3^{ème} exercice incendie n'a pas été effectué en raison du protocole sanitaire.

Pour la rentrée : Mardi 1 septembre

Si protocole spécial à mettre en place, les familles seront avertis par mail avant la rentrée.

5. Questions diverses

STAGE réussite CM : 2 enseignants de l'école (M. Duchier et Mme Ruben Du Courtieux) sont volontaires auprès des enfants de CM1 et CM2 pour apporter les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences. Les stages de réussite sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de revoir et de consolider des apprentissages fondamentaux après une période marquée par une continuité dans les apprentissages des plus complexes.

Ce stage a été proposé à certaines familles.

Ces stages auront lieu la première semaine des vacances scolaires (semaine du 6 juillet). Ils auront lieu de 9h à 12h. La mairie veillera à l'entretien des classes dans le respect du protocole.

- Alors que nos enfants avaient besoin de retrouver un climat rassurant lors de leurs retours en classe, certains parents font part de leur mécontentement concernant l'application du protocole sanitaire (aucun accueil spécifique réservé, une séparation de la cour créée et des animations inexistantes, ...)

Pensez-vous que les choses ont été gérées au mieux ?

Oui nous pensons avoir fait au mieux.

Les récréations sont des moments libres pour les enfants. Il n'y a pas besoin d'animation pré-organisée. Les élèves se sont adaptés très vite. Ils ont rapidement trouvé des occupations respectant les règles de distanciation.

La séparation des cours est une demande dans le cadre du protocole.

Il est noté que les remarques, les remontées sur des dysfonctionnements faites par certains parents se passent :

- Soit directement auprès des enseignants en temps voulu (au plus tôt).
- Soit auprès des parents d'élèves qui doivent les faire remonter au plus tôt auprès des enseignants si les parents concernés ont des difficultés à s'adresser directement auprès de l'école.

Actuellement, le protocole (nouvelle version à partir du 22 juin) demande en particulier un non mélange des classes (dont à la récréation et à la cantine).

- Quelle est la répartition des classes et des élèves pour l'année prochaine ?

Cf ci dessus

- Comment les enfants font-ils pour boire dans la journée sachant qu'ils ne peuvent pas utiliser les lavabos ?

Dans un premier temps (mai), les enfants avaient un gobelet à usage unique (personnel). Par la suite, ils avaient à nouveau accès à leur gobelet personnel en plastique.

- Comment maintenir la propreté du seul toilette mise à disposition sur la journée après chaque passage ?

Il y a 2 toilettes disponibles lavées 3 fois par jour selon le protocole. Avec le nouveau protocole en vigueur depuis ce jour 1 seul nettoyage par jour.

RAPPEL : rôle des délégués des parents d'élèves

Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès des responsables d'établissement pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés. Les représentants assistent au conseil d'école. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants. Pour des questions particulières d'un parent, les délégués doivent orienter le parent dans un échange avec l'école. Le conseil d'école ne doit pas répondre à des cas particuliers.

La séance est levée à 20h.

Présidente : Mme Précigout

Secrétaire : M. Duchier